

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2016.

Le jeudi 3 mars 2016 à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 26 février 2016

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur André BEGOC qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel IMPIERI, de Madame Magali CADOUR qui a donné pouvoir à Madame Nadège HAVET, de Monsieur Patrick DROUET qui a donné pouvoir à Madame Morgane LAOT, de Monsieur Hervé KERGUIDUFF qui a donné pouvoir à Monsieur David BRIANT, de Monsieur Loïc JEZEQUEL.

Monsieur Alain DUCEUX a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

La séance ouverte, le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2016 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix Pour et 1 abstention (Catherine VIGNON), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2016.

2. COMPTES DE GESTION

Le Conseil municipal, par 18 voix POUR, a approuvé les comptes de gestion 2015 de la commune et du camping dressés par Madame Chantal KHEDIM, Receveur municipal.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a présenté les Comptes administratifs du budget de la Commune et celui du Camping, puis Madame Nadège HAVET, 1^{ère} adjointe, les a soumis au vote du Conseil municipal.

En ce qui concerne le Budget de la Commune,

	Report de 2014	Opérations de l'exercice 2015			Résultats à la clôture de l'exercice 2015	
		Dépenses	Recettes	Résultat	Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 256 568,87	1 683 742,98	427 174,11		427 174,11
Investissement	89 854,66	586 737,15	743 321,04	156 583,89		246 438,55

Le vote a donné le résultat suivant : 17 VOIX POUR, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

En ce qui concerne le Budget annexe du Camping,

	Report de 2014	Opérations de l'exercice 2015			Résultats à la clôture de l'exercice 2015	
		Dépenses	Recettes	Résultat	Déficit	Excédent
Fonctionnement	10 653,87	39 111,05	33 884,12	- 5 226,93		5 426,94
Investissement	44 834,60	58 205,11	30 406,96	- 27 798,15		17 036,45

Le vote a donné le résultat suivant : 17 VOIX POUR, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

4. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ABER BENOIT HANDBALL CLUB

Le samedi 23 janvier 2016, le club de hand, Aber Benoît Handball Club, recevait un match de coupe de France Seniors Gars. Lors de cet évènement en présence de nombreux spectateurs, le club espérait un bon bénéfice. Les bénévoles du club s'étaient donc investis humainement pour préparer cette soirée. Cependant, peu de temps après le début du match, l'arbitre a décidé que le match ne pouvait pas se poursuivre sur le terrain de sports de Saint-Pabu en raison de l'état du terrain : des infiltrations d'eau à plusieurs endroits.

Monsieur Mikaël LE DUFF, Conseiller municipal délégué aux Sports, est également président de l'Aber Benoît Handball Club, et, à ce titre, ne prend pas part au vote. Il précise les raisons justifiant cette demande d'aide financière.

Le Club a estimé son manque à gagner à 2 649,50 €. Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle de 600 € soit votée à l'Aber Benoît Handball Club en dédommagement de cette perte.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 17 voix Pour, décide d'attribuer la subvention exceptionnelle de 600 € à l'association l'Aber Benoît Handball Club en dédommagement du manque à gagner lors de leur soirée du 23 janvier 2016. Les crédits seront prélevés au compte 6574 du BP 2016.

5. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION ALCHIMIK

Monsieur le Maire fait une présentation de l'association ALCHIMIK, toute jeune association créée le 12 janvier 2016, ayant pour objet d'organiser et de promouvoir des événements culturels et musicaux. Cette association compte 30 adhérents.

Afin de développer son activité, l'association envisage d'organiser le 18 juin 2016 un festival intergénérationnel sur la Commune qui devrait permettre au plus grand nombre d'accéder à une programmation culturelle et artistique variée, ainsi qu'à des démonstrations sportives de plein air. Afin de financer son projet, l'association sollicite une subvention communale exceptionnelle.

Après une présentation détaillée du projet par les membres du bureau de l'association ALCHIMIK pendant la séance du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association ALCHIMIK dans le cadre de l'organisation de son événement culturel, musical et intergénérationnel du 18 juin 2016.

Monsieur Mikaël LE DUFF, Conseiller municipal délégué aux Sports, est bénévole dans ce projet et, à ce titre, ne prendra pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 17 voix Pour, décide d'attribuer la subvention exceptionnelle de 300 € à l'association ALCHIMIK dans le cadre de l'organisation de son événement culturel, musical et intergénérationnel du 18 juin 2016. Les crédits seront prélevés au compte 6574 du BP 2016.

6. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ABER BENOIT HANDBALL CLUB

L'objet de cette convention est d'établir les modalités de partenariat entre la commune de Saint-Pabu, représentée par Monsieur le Maire, et l'association Aber Benoît Handball, représentée par son président, dans le cadre de l'organisation des Temps d'Activités Pédagogiques (TAP) durant l'année scolaire 2015/2016, et l'ALSH pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention avec l'association Aber Benoît Handball Club et de l'autoriser à signer cette convention. Monsieur Mikaël LE DUFF, en tant que président de l'Aber Benoît Handball Club, ne prend pas part au vote.

Accord unanime.

Après en avoir délibéré, par 17 voix Pour, le Conseil Municipal décide :

- De valider la convention avec l'association Aber Benoît Handball Club telle que détaillée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

7. PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL « PAROLES EN WRAC'H »

Dans le cadre du festival « Paroles en Wrac'h » pendant lequel de nombreux spectacles seront donnés sur 5 communes de la CCPA entre le 27 avril et le 1^{er} mai 2016, Monsieur le Maire propose une participation financière au prorata de la population communale au 1^{er} janvier 2016 soit 247,89 €. Accord unanime.

8. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées au maximum du barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Vu la demande de Monsieur le Maire par délibération n°2014-04-03 en date du 9 avril 2014 de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au maximum du barème,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention (Patrick DROUET), décide de maintenir les indemnités de fonction de Monsieur le Maire à leur niveau actuel.

9. RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SDEF

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait une présentation du Rapport d'Activité du SDEF pour l'année 2014. Cette question ne faisant pas l'objet d'un vote, les Conseillers municipaux prennent acte du Rapport d'Activité du SDEF pour l'année 2014.